



# CHARLIE ... *En Page*

Edition papier du journal numérique

des élèves de l'Ecole – Collège et Lycée Charlemagne

*Pointe Noire - République du Congo*

## Normes de publication version 2 du 12 11 2013

Vincent Mas – rédacteur en chef

Le journal en ligne permet aux élèves en priorité et aux membres de la communauté éducative de publier des articles, des informations, des photos légendées... relatant des évènements ayant lieu dans le complexe Charlemagne ou en rapport avec lui.

- 1) Il peut posséder des parties thématiques voire disciplinaires (sciences, environnement, vie du collège et du lycée, culture, histoire, actualités, évènementiel...)
- 2) Les articles doivent être inédits et ne sont pas des copies de documents Internet ou de documentations existants.
- 3) Les articles touchent tous les niveaux du complexe Charlemagne de la maternelle à l'école primaire.
- 4) Longueur des articles variables : de très courts à 2 et 3 pages Maximum, format A4, écrits en typographie **tahoma, corps 12, interligne 1.5**
- 5) Tout article doit commencer par **un résumé** de celui-ci de maximum 6 ou 7 lignes
- 6) Une liste de **mots clés** doit aussi être précisée en dessous du résumé.
- 7) L'article peut contenir 2 ou 3 phrases ou fragments significatifs qui peuvent être **surlignés**, phrases ou fragments renforçant le discours du texte. **Ces phrases pourront être reprises à l'extérieur de l'article dans des encarts.**
- 8) Il peut s'ajouter, au dessous du texte, dessins, tableaux ou graphiques ou photos illustrant le contenu de l'article. **La référence à ces documents sera indiquée dans le texte entre crochet.**
- 9) Pour faciliter l'édition de l'article vous devrez prendre en compte quelques indications :
  - Eviter les titres trop longs.
  - Aérer l'article en indiquant différents paragraphes afin de rendre la lecture de celui-ci plus fluide.
- 10) Les photos sont au format jpg adaptées au format Web et réduite avec le logiciel gratuit « Light Image Resizer » et si elles proviennent de documents scannés, avec une résolution de scanner de minimum 300 dpi.



- 11) **Autorisations** : il en va de la responsabilité des auteurs d'avoir la permission nécessaire de reproduire des illustrations, d'utiliser des photos ou quelconque montage graphique audiovisuel ou multimédia. **Toute source doit être citée.**
- 12) Le futur blog (publication numérique) peut accueillir des documents audio et/ou vidéos. Dans ce cas, y faire référence dans l'article et tenir compte des spécificités techniques :
- Audio: format MP3 (codage minimum 96 kilobits/s jusqu'à 320 kilobits/s mode stéréo : maximum 2 MB.
  - Vidéo: MPEG 1 minimum transformée en format **.flv** .Lors du film, éviter de bouger trop rapidement la caméra et le zoom. Maximum 3 MB
- 13) Les références bibliographiques doivent être bien choisies et celles indiquées strictement nécessaires. La bibliographie se doit d'être d'utilité pédagogique. Celle-ci est indiquée à la fin de l'article selon le schéma suivant :

#### **Références des articles publiés dans d'autres revues**

Auteur principal : NOM, PRENOM: « titre entre guillemets » - année d'édition – numéro – pages

#### **Titre du livre**

Auteur principal : NOM, PRENOM: titre souligné - année d'édition – édition, volume, pages

#### **Liens internet pérennes**

<http://www> .....

Aucun lien vers des espaces personnels.

- 14) En fin d'article :
- Les auteurs sont au maximum 3 : 1 référent doit être précisé (**en gras**)
  - Leurs noms, prénoms, classe et année scolaire doivent être indiqués. Une photo est souhaitée.
  - L'adresse électronique de l'élève référent de l'article valable dans le temps doit aussi être indiquée.
  - Pour les adultes : la fonction doit aussi être précisée ainsi que l'adresse professionnelle et électronique valable et le téléphone.

Tous les articles respectant ces normes seront envoyés au rédacteur en chef à l'adresse : [redacteurenchef.charlie.congo@gmail.com](mailto:redacteurenchef.charlie.congo@gmail.com) qui se chargera de dispatcher puis de faire relire à un groupe d'expert selon la thématique.

Le comité de rédaction peut refuser un article en indiquant ses raisons et peut proposer des modifications significatives à l'auteur.

Version 2 du 12/11/2013